



Commune de
Murs

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'APT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2025

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs
10	6	8	0

<u>Objet de la Délibération</u> Adhésion aux Communes Forestières de Vaucluse — DÉLIBÉRATION N°2025-CM0809-4	L'an deux-mille-vingt-cinq, le huit septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Murs, convoqués le vingt-deux août de la même année, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Xavier ARENA. <u>Présents</u> : M. Patrick ACHARD, M. Xavier ARENA, M. Philippe BOUYGES, M. André BRIEULLE, Mme Laure COELHO-COSTA, Mme Patricia HAESVOETS, Mme Catherine NOLLET et M. Bruno VAYSON DE PRADENNE. <u>Absents</u> : M. Christian MALBEC et Mme Marie-Ève PETIT-DE-LA-RHODIERE <u>Secrétaire de séance</u> : M. Bruno VAYSON DE PRADENNE
--	--

M. le Maire expose à l'assemblée que les Communes forestières en Provence-Alpes-Côte d'Azur rassemblent plus de 500 communes adhérentes, 6 associations départementales et 120 élus administrateurs. Membre de la Fédération nationale, cet important réseau d'élus locaux est un interlocuteur incontournable des partenaires institutionnels de la région.



Grâce à une équipe pluridisciplinaire au service des élus, le réseau accompagne les maires dans l'exercice de leurs responsabilités de propriétaires de forêts communales, d'aménageurs du territoire, de maîtres d'ouvrage de bâtiments publics et de responsables de la sécurité sur leur territoire.

Le champ d'action est large : gestion durable et régénération des forêts, défense des forêts contre les incendies, construction en bois local, bois énergie, usage des forêts, dialogue avec les citoyens, rôle de l'Office National des Forêts, commercialisation du bois...

Afin de contribuer à la préservation des forêts et au développement de la filière bois, l'association Communes forestières de Vaucluse propose à la commune de MURS de bénéficier de son appui et soutien sur :

- la gestion et la valorisation des forêts (stratégies, données forestières, régénération etc.),
- la coordination entre propriétaires privés et publics (foncier, travaux, concertation),
- la recherche de financements et les dépôts de subvention (plantations, travaux forestiers),
- la protection des forêts (DFCI/OLD) et la conciliation des différents usages,
- le soutien des entreprises locales et la transition énergétique en développant des projets bois énergie et construction en bois,
- la représentation des intérêts des communes adhérentes aux échelles départementale, régionale et nationale.

La cotisation annuelle relative à cette adhésion s'élève à 250 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer aux Communes forestières de Vaucluse.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ayant ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion aux Communes forestières de Vaucluse et accepte de régler la cotisation annuelle qui s'élève à 250 €,

PRÉCISE que cette somme sera imputée sur le compte 6281 du Budget Principal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Votes pour : 8

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

le Secrétaire de Séance

Bruno VAYSON DE PRADENNE

le Maire

Xavier ARENA